



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Convention LGV avenir ferroviaire

Question écrite n° 42036

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports. Une convention de garantie des dessertes pour les gares du Mans, de Laval, Vitré et Sablé-sur-Sarthe a été signée entre l'État, RFF, la SNCF et les collectivités locales en 2007. Elle donne une garantie de quinze ans sur les dessertes. En 2022, une nouvelle convention doit être conclue. Mme la députée demande à M. le ministre que l'État puisse garantir en matière de fréquence pour les usagers de la desserte entre Paris et Le Mans le niveau à venir avec celui fixé originellement, veiller à un positionnement des trains de la LGV s'y arrêtant en garantissant une amplitude minimale et maximale, établir, en lien avec les conseils régionaux, le renforcement des liaisons interrégionales (Pays de la Loire, Normandie et Centre-Val de Loire) et enfin être vigilant sur la détermination d'un réel cadencement. Elle lui demande, comme elle l'a déjà fait à plusieurs reprises, que l'État s'assure de rendre moins chers les tarifs sur cette partie de la LGV (Paris-Rennes et Paris-Nantes) considérée comme la plus chère du réseau et dont l'opérateur justifie les prix payés par les usagers par des motifs ayant varié dans le temps : en 2013, c'était en relation avec la performance ; en 2014, la fixation du tarif était couverte par le secret des affaires ; en 2015, les tarifs étaient déterminés par le remplissage des trains ; en 2017, les tarifs étaient plus élevés dans la mesure où les charges fixes pesaient proportionnellement davantage pour les trajets courts que pour des distances plus longues ; en 2020, la réponse était que les péages qui représentaient 30 à 40 % du prix du billet étaient plus élevés sur cette partie de la ligne ; en 2021, l'argument est revenu selon lequel cette portion de ligne est exclusivement à grande vitesse et que pour le reste il faut que ce soit moins cher si on fait un long voyage (en contradiction avec le fait que la ligne vers Rennes est elle aussi entièrement à grande vitesse). Au final, elle souhaite un service LGV de plus grande qualité, des tarifs moins chers et une plus grande transparence que l'opérateur historique semble avoir quelques difficultés à réaliser. Elle la remercie des efforts qui seront faits dans ce sens et lui demande ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42036

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 octobre 2021](#), page 7657

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)